

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 18 novembre 2025 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : Lots 4 686 370 à 4 686 372, 4 686 374 et 4 686 375 du cadastre du Québec, en voie de remplacement pour les lots 6 674 194, 6 674 195 et 6 674 198.

Nature et effet de la demande :

Cette demande de dérogation mineure vise une opération cadastrale dont le rapport espace bâti/terrain (R.B.T.) minimal des lots 4 686 370 à 4 686 372, 4 686 374 et 4 686 375 est non-conforme à la grille des usages et normes applicables de la zone H-210.

Cette recommandation repose sur le caractère mineur de la dérogation demandée, ainsi que sur le fait que cette opération cadastrale permettra de régulariser une situation cadastrale erronée qui perdure dans le temps depuis 2019.

La dérogation demandée vise à autoriser un R.B.T. minimal de 11.97% au lieu des 20% prévus à la grille des usages et normes applicable, du règlement de zonage numéro 901 en vigueur.

Le tout, selon le plan projet de lotissement préparé par Jérôme Sirois-Charron, daté du 6 octobre 2025.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant avant le début de la séance le formulaire « questions du public » disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://ville.delson.qc.ca/la-ville/vie-democratique/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 28 octobre 2025.

Me Luc Drouin
Directeur des affaires juridiques et greffier